



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 septembre 2017 – 19h

Alerte ORANGE Cyclonique

Météo France place la Martinique en vigilance ORANGE Cyclonique.

La tempête tropicale MARIA est devenue ouragan de catégorie 1 et se situe actuellement à 350km à l'Est-Sud-Est des petites Antilles. Ce phénomène météorologique risque de se traduire par des inondations causées par une houle importante et par des pluies orageuses, dès la fin de nuit.

Le préfet de la Martinique a activé le centre opération départemental et a pris les mesures collectives et individuelles suivantes :

Mesures collectives

> **Tous les établissements scolaires (dont l'université) et les crèches (accueil mineurs/enfants) seront fermés**

> Pas d'interruption générale des activités économiques mais les responsables d'entreprises, des commerces et des administrations, doivent se préparer à une interruption éventuelle si les conditions météo l'exigeaient ;

> Les organisateurs de grands rassemblements doivent envisager la possibilité d'annulation ;

> Les municipalités vérifient l'état des abris et les matériels nécessaires à l'accueil de population ;

> Les cellules de crise doivent être mises en veille active et les équipes de reconnaissance et de renseignement sont mises en alerte ;

> Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.

Mesures de sécurité individuelles

> Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène.

> Soyez prudent dans vos déplacements et renseignez-vous avant ;

> Evitez la traversée des passages à gués qui en cas de forte pluies peut s'avérer dangereuse

> Annulez les sorties en mer et les randonnées ;

> Préparer les habitations :

- consolidation

- protection des ouvertures

- mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents personnels

- organisation du stockage de nourriture et matériel divers... Attention aux denrées périssables stockées dans votre congélateur, assurez-vous de la détention des produits de première nécessité (radio à piles, moyens d'éclairage autonome, vivres en conserve en cas de coupure prolongée d'électricité, bouteilles d'eau potable...)

- déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.

> Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectiles ;

> Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation ;

> En cas d'orage, évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée ;

> Protéger les embarcations nautiques :

- Arrimez aux bateaux les objets pouvant être transformés en projectiles,

- Pour les navires en mer, rejoignez un abri,

- Pas d'activité balnéaire et n'allez pas sur les plages.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

www.martinique.pref.gouv.fr et sur facebook @prefet.martinique